



PROGRAMME DE MENTORAT CONVENTION

Ce programme de Mentorat est une initiative des Chambres de Commerce et de l'Industrie Françaises à l'International, réalisée en partenariat avec les Conseillers du Commerce Extérieur (CCE). Il propose aux PME et Entrepreneurs français membres de CCI FI l'accès à un mentor pour les accompagner et les aider dans leur développement.

DEFINITION DU PROGRAMME

Il s'agit d'un programme gratuit, s'appuyant sur des Mentors Bénévoles, chefs d'entreprises et cadres supérieurs expérimentés qui se sont portés volontaires pour donner de leur temps et faire bénéficier de leurs conseils les PME et Entrepreneurs français. Connaisseurs de leur zone respective, ils peuvent être membres de la section des CCE et/ou la Chambre de Commerce.

Il s'agit d'un accompagnement d'une durée de **12 mois reconductible**, reposant sur une relation individuelle et personnelle Mentor / Mentoré avec un engagement réciproque d'au moins **6 rencontres**.

L'engagement des Mentors se fait à titre personnel (et non au titre de leur société) et la réussite du programme repose sur la confiance, le respect et la confidentialité.

A l'issue de 6 mois, il sera demandé au Mentoré de rédiger quelques notes sous forme de retour d'expérience afin d'aider à évaluer et optimiser ce programme.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES MENTORÉS

- Être membre de la CCI FI
- Être Entrepreneur français justifiant d'au moins 6 mois d'activité sur le territoire ou
- Être représentant de filiale de PME française récemment installée ou qui souhaite accélérer son développement

Tout candidat au Programme de Mentorat doit remplir le Formulaire de Candidature. A réception du questionnaire, le Comité de Pilotage du programme étudie la demande afin de proposer au candidat un ou deux mentors paraissant correspondre au besoin exprimé. Le futur mentoré pourra alors prendre contact pour une première rencontre et poursuivre si affinité.

Clause exonératoire de responsabilité et clause de confidentialité

Ce programme de Mentorat ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la CCI FI, des CCE et naturellement celle des Mentors à quelque titre que ce soit. Mentor et Mentoré s'engagent à conserver la confidentialité de leurs échanges.



ANNEXE 1

LA RELATION MENTORIALE POUR LE MENTORE

Le Mentorat repose sur une démarche encadrée et confidentielle. Le Mentor accompagne et questionne le Mentoré de façon à valider ses décisions d'affaires afin de lui permettre de voir plus loin et autrement, sans pour autant lui dire quoi faire.

Il s'agit donc pour le Mentoré de bénéficier de l'expérience d'un(e) expert(e), motivée à partager ses connaissances et son expérience sur la zone.

Les bénéfices pour le Mentoré

- Discuter ouvertement de sa réalité avec un homme/femme d'affaire averti(e)
- Bénéficier d'un regard extérieur et neutre sur son entreprise
- Définir et clarifier ses objectifs
- Prendre du recul pour de meilleures prises de décisions
- Briser son isolement
- Se sentir accompagné et encouragé
- Elargir son réseau et bénéficier de contacts sur la zone

Que l'apport du mentor soit tactique, pratique ou stratégique, dans tous les cas, la relation entre un Mentor et son Mentoré est individuelle, où l'échange des points de vue est privé et parfois confidentiel. En bénéficiant de l'accompagnement d'un mentor précis, un entrepreneur bénéficie aussi, via son mentor, du support de tout le groupe des mentors et du réseau de la CCI FI.

Les conditions de réussite

- S'engager volontairement et s'impliquer l'un envers l'autre
- Désirer avancer dans son rôle comme personne et comme entrepreneur
- Faire preuve de transparence et de franchise
- Vouloir apprendre et développer ses qualités d'entrepreneur
- Démontrer de l'ouverture envers son mentor et ses idées
- Vouloir échanger et accepter de se faire « challenger »
- Respecter la confidentialité des échanges



ANNEXE 2 LE ROLE DU MENTOR

Un mentor n'est pas un consultant gratuit et n'a, à aucun moment, vocation à effectuer le travail de détail qu'un entrepreneur est en droit d'attendre de prestataires de services. La relation entre le Mentor et le Mentoré est fondamentalement personnelle, où, chacun peut s'exprimer librement et "penser tout fort."

Fonctions du mentor :

- **Une caisse de résonance et un conseiller** : Le mentor teste l'entrepreneur sur les hypothèses de son plan et lui donne les moyens d'affiner sa méthodologie et ses objectifs en se faisant l'avocat du diable et en offrant des suggestions.
- **Un observateur désintéressé qui aide l'entrepreneur à garder un sens de la perspective** : Un mentor est la personne à la fois neutre et bienveillante avec qui le mentoré peut discuter en toute franchise, ce qui l'aide souvent à relativiser ses problèmes et trouver des solutions.
- **Une boussole et, dans une certaine mesure, un guide** : Le mentor, par son expérience du terrain, peut fournir des points de repère accélérant l'adaptation de l'entrepreneur aux données de son nouvel environnement.

Le mentor est donc un accompagnateur qui :

- Écoute et questionne
- Partage son expérience, son vécu
- Accompagne l'entrepreneur à trouver lui-même ses propres solutions
- Aide à briser son isolement
- Discute, valide et partage son sens critique, aide à recadrer les problèmes vécus
- Confronte sagement les idées, « challenge » et pousse à l'action

Code de bonne conduite

Un mentor est un bénévole. Aucun avantage, aucune récompense ou compensation financière ne doit être acceptée en retour du mentorat.

Voir documents méthodologiques :

- Rôle du mentor et du mentoré
- Réussir le mentorat